

Mairie  
d'AVRIL  
54150



# Procès-verbal de séance

**Conseil Municipal  
Jeudi 18 décembre 2025  
20h00 en Mairie**

## Ordre du jour

### Table des matières

1 - Nomination d'un membre du Conseil Municipal suite à une démission .....	2
2 - Mandatement du Centre de Gestion pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire.....	3
3 - Approbation du dernier compte rendu de Conseil Municipal .....	3
4 - Rapport Social Unique.....	4
5 - Approbation du rapport de gestion 2024 de SPL XDEMAT .....	4
6 - Organisation en faveur des seniors du village .....	4
7 - Résiliation bail .....	4
8 - Avenant au contrat de prestation de service Eclairage Public.....	5

---

# Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, après avoir été convoqués légalement, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie d'AVRIL.

**PRESENTS :**

Monsieur DANTE, Madame FALCONETTI-BERTOLINO, Monsieur MOLINERIS, Madame CORDIER, Monsieur JACQUES, Monsieur LAUER, Monsieur VOTERSKI, Madame TOUNSI, Monsieur DELAIRE, Mme SCHEUER

**ABSENT REPRESENTE :**

Monsieur TANNEUR donne procuration à Monsieur VOTERSKI

**ABSENTE excusée :**

Madame MEYER

**ABSENTS non excusés :**

Madame AUDDINO  
Monsieur FOERDERER  
Madame GUILLIEY

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame FALCONETTI - BERTOLINO est désignée comme secrétaire de séance.

**Début de séance : 20h02**

Le Maire propose au Conseil Municipal des points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Nomination d'un membre du Conseil Municipal suite à une démission
  - Mandatement du Centre de Gestion pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire
- Point adopté à l'unanimité

**1 - Nomination d'un membre du Conseil Municipal suite à une démission**

*Délibération*

Par courrier en date du 02 décembre 2025, Mme Rachida COUDERT, conseillère municipale, a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale.

---

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est devenue effective à compter de sa réception par le Maire, soit le 12 décembre 2025.

La démission a été transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle ainsi qu'à Madame la Sous-Préfète pour information.

Conformément aux articles L.270 et L.2121-2 du Code Electoral, le siège vacant est pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la même liste électorale.

Il est donc proposé d'installer Mme Eugénie SCHEUER, candidate suivante sur la liste en qualité de conseillère municipale.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**PREND ACTE** de la démission de Mme Rachida COUDERT

**PROCEDE** à l'installation de Mme Eugénie SCHEUER en qualité de conseillère municipale

**Madame Eugénie SCHEUER est installée**

## **2 - Mandatement du Centre de Gestion pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire**

*Délibération*

Le contrat actuellement en vigueur arrivant à échéance le 31 décembre 2026, le Centre de Gestion engage, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au Code de la Commande Publique, une procédure de renouvellement par marché public.

Ce nouveau contrat prendra effet le 1er janvier 2027 pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2030.

Le lancement de cette procédure nécessite au préalable de confier au CDG54, par une délibération de mandatement, l'autorisation d'agir au nom de la collectivité.

Afin de permettre au Centre de Gestion d'engager la consultation, la commune doit transmettre cette délibération au plus tard le 27 février 2026.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DONNE** mandat au Centre de Gestion pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire

## **3 - Approbation du dernier compte rendu de Conseil Municipal**

➤ **Le Conseil Municipal APPROUVE ce point, à l'unanimité**

---

## **4 - Rapport Social Unique**

*Information*

Le Rapport Social Unique (RSU) de l'année 2024, établi conformément à la réglementation en vigueur, présente les données sociales de la collectivité : effectifs, absentéisme, formation, rémunération et conditions de travail

Le document complet est joint en pièce jointe

- **Le Conseil Municipal prend acte du Rapport Social Unique 2024**

## **5 - Approbation du rapport de gestion 2024 de SPL XDEMAT**

*Délibération*

Par délibération 2017-65 en date du 24/11/2017, le Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT afin de bénéficier des outils de dématérialisation comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO

Suite à leur Assemblée Générale ordinaire du 24 juin 2025 (pièce en annexe)

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le rapport de gestion SPL-XDEMAT sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024

## **6 - Organisation en faveur des seniors du village**

*Délibération*

Comme chaque année, la commune organise pour les habitants de plus de 65 ans un moment de convivialité

Pour l'année 2025, le Maire a retenu les actions suivantes :

- Un repas organisé au Domaine de Filières
- Un animateur pendant le repas
- Un coffret ou colis destiné aux seniors ne participant pas au repas

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** l'organisation du repas des seniors

**AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses relatives à cette organisation, ainsi qu'à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

## **7 - Résiliation bail**

*Délibération*

---

Suite au départ du locataire au 4 rue de la Mairie - 54150 AVRIL, il est proposé de procéder à la résiliation amiable du bail

Afin de régler définitivement les obligations réciproques, un acte transactionnel a été négocié avec le locataire

Cet acte prévoit notamment :

- la résiliation du bail à compter du 22 décembre 2025
- la restitution des lieux
- Apurement de la situation financière

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la mise en place d'un acte transactionnel

**AUTORISE** la résiliation du bail

**AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents afférents

## **8 - Avenant au contrat de prestation de service Eclairage Public**

*Délibération*

Dans le cadre de son programme de rénovation de l'éclairage public réalisé en 2025, la collectivité a procédé au remplacement de 203 points lumineux classiques par des équipements LED plus performants et moins énergivores

La réception des travaux a été prononcée le 5 novembre 2025

À la suite des travaux, l'inventaire des équipements doit être actualisé afin de :

- prendre en compte la suppression des 203 points lumineux classiques
- mettre à jour le nombre total de points lumineux LED
- adapter les modalités de maintenance aux nouvelles technologies implantées

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'avenant n° 1 au contrat de prestation Eclairage Public conclu avec la société RIANI en date du 11 octobre 2023

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1

**Fin de séance : 20h21**

**AVRIL, le 19/12/2025**

**Céline BERTOLINO FALCONETTI**

